

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif ci-après détaillé fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

En dépenses

Section de fonctionnement	Prévu 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023
Charges à caractère général	315 000 €	299 897,60 €	296 157,43 €
<u>dont :</u>			
Achat de prestation service	30 000 €	45 239,46 €	51 649,81 €
Eau et assainissement	2 000 €	2 716,08 €	2 031,87 €
Energie – électricité	43 000 €	41 788,12 €	37 023,45 €
Carburant	3 000 €	2 050,19 €	2 767,67 €
Alimentation	4 300 €	2 589,95 €	4 064,57 €
Autres fournitures non stockées	2 500 €	1 575,27 €	3 190,55 €
Fourniture d'entretien	600 €	417,84 €	535,03 €
Fournitures de petit équipement	5 500 €	3 890,53 €	5 300,18 €
Fournitures administratives	9 000 €	6 822,32 €	8 082,90 €
Contrats prestations de services	3 000 €	2 299,20 €	2 078,43 €
Locations mobilières	1 000 €	514,81 €	991,20 €
Entretien de terrains	5 000 €	5 845,00 €	0,00 €
Entretien des bâtiments	9 000 €	8 511,76 €	8 722,48 €
Entretien et réparation de voirie	3 000 €	0,00 €	0,00 €
Entretien matériel roulant	5 000 €	3 916,45 €	4 732,82 €
Maintenance	40 000 €	36 120,33 €	33 766,78 €
Primes d'assurance	20 000 €	21 913,26 €	18 582,32 €
Documentation	3 000 €	3 119,92 €	1 575,65 €
Versement à org. de formation	4 000 €	1 685,00 €	1 140,00 €
Colloques et séminaires	3 000 €	5 144,89 €	1 972,31 €
Frais d'actes, de contentieux	2 000 €	0,00 €	0,00 €
Annonces et insertions	9 500 €	5 893,20 €	8 979,60 €
Publications/catalogues/imprimés	2 000 €	250,80 €	1 449,60 €
Transport collectif	2 000 €	389,60 €	1 591,77 €
Voyages, déplacements, mission	10 000 €	16 678,19 €	8 459,61 €
Réceptions	5 000 €	3 869,95 €	8 550,29 €
Frais d'affranchissement	20 000 €	23 608,90 €	18 988,72 €
Frais de télécommunication	16 500 €	10 004,20 €	13 817,75 €
Cotisations	32 000 €	27 325,96 €	30 715,58 €
Frais de nettoyage des locaux	15 000 €	13 478,70 €	11 468,32 €
Charges de personnel	1 420 000 €	1 219 475,75 €	1 249 374,63 €
Autres charges gestion courante	30 000 €	38 533,09 €	20 296,82 €
Virement budget opérationnel	305 789,07 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	307 527,59 €	307 527,59 €	216 985,92 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 378 316,66 €	1 865 434,03 €	1 782 814,80 €

En recettes

Section de fonctionnement	Prévu 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023
Dotations et participations	1 700 943,76 €	1 673 907,74 €	1 712 624,50 €
➤ participation Etat	141 993,00 €	153 188,00 €	131 400,00 €
➤ participation Régions	793 064,00 €	796 455,76 €	818 000,00 €
➤ participation Départements	226 230,00 €	226 230,00 €	226 230,00 €
➤ participation des communes	421 930,00 €	416 722,32 €	392 350,25 €
➤ participation autres groupements	0,00 €	25 153,89 €	5 325,72 €
➤ Fonds structurels européens	116 660,00 €	54 472,73 €	118 588,76 €
➤ Participations autres organismes	0,00 €	0,00 €	19 663,77 €
➤ FCTVA	1 066,76 €	1 685,04 €	1 066,00 €
Produit des services (SITRARIVE)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Atténuation de charges (de personnel)	0,00 €	6 095,07 €	0,00 €
Autres produits de gestion courantes	0,00 €	529,95 €	0,91 €
Produits exceptionnels (plan de chasse, remboursement assurance, vente voiture)	0,00 €	2 847,35 €	75,85 €
Opérations d'ordre (amortis.)	122 403,07 €	89 460,80 €	84 148,82 €
Excédent de fonctionnement N-I	1 931 980,96 €	1 931 980,96 €	1 916 945,68 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 756 327,79 €	3 705 821,87 €	3 714 795,76 €

Le compte administratif fait apparaître un solde **positif de 1 840 387,84 € en section de fonctionnement.**

Hors reprise de l'excédent de fonctionnement antérieur, l'exercice 2024 se solde (recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement) par un léger déficit de 91k€ contre un excédent de 15k€ à fin 2023.

Commentaires :

I – sur les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2024 sont en légère baisse par rapport à celles de 2023 (- 7 922,44 € , - 0,89 %) en raison d'une baisse des charges de personnel (- 29 899 €). Le détail est présenté ci-dessous.

Charges à caractère général :

Les charges à caractère général sont légère hausse (+ 3 740 € ; +1,26 %).

Parmi les postes de dépense qui ont le plus augmenté :

Eau et assainissement : + 684 € ; + 33,7 %. Les prix ont augmenté suite au changement de concessionnaire.

Energie – électricité : + 4 765 € ; +12,9 %

Entretien de terrain : Cette année, plusieurs abattages d'arbres menaçants ont dû être réalisés à la Maison du Parc et au marais d'Avilly (5 845 €).

Maintenance : + 2 354 € ; +67%.

Assurance multirisques : + 3 331 € ; +17,93 %. C'est l'assurance des véhicules qui a augmenté (une voiture supplémentaire et les triporteurs).

Documentation générale et technique : + 1 544 € ; +98 %. Des réabonnements de décembre 2023 sont passés sur l'exercice 2024.

Frais de colloques et séminaires : + 3 173 € ; +160,9%. Davantage de chargés de mission ont pris part à des séminaires et congrès, notamment ceux organisés par la Fédération des PNR.

Voyages, déplacements et missions : + 10 570 € ; +173 %. Cette année, plusieurs chargés de mission ont participé au congrès des Parcs naturels régionaux alors que depuis de nombreuses années, très peu y participaient (arrivée de nouveaux chargés de mission).

Frais d'affranchissement : + 4 620 € ; +24,3%

Frais de nettoyage des locaux : + 2 040 € ; +17,8% (prestation de décembre 2023 sur l'exercice 2024 et augmentation du contrat).

A l'inverse, d'autres comptes ont baissé :

Achat de prestation de services : - 6 410 € ; -12,4%

Alimentation : - 1 475 € ; -36,3%

Autres fournitures non stockées : - 1 615€ ; -50,6%

Fournitures de petits équipements : - 1 410 € ; -26,6%

Réceptions : - 4 680 € ; -54,7% (mais l'année 2023 était exceptionnelle, en raison des réunions des maires organisées chaque mois).

Publication, catalogues et imprimés : - 1 199 € ; -86,3%

Frais de télécommunication : - 3 814 € ; -27,6%. Un nouveau contrat a été revu, suite au passage de la télécommunication par la fibre.

Dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel ont baissé en 2024 de 29 899 € (- 2,39%) ce qui s'explique de la façon suivante :

Le poste du chargé de mission « filière bois » est depuis 2024 comptabilisé dans le budget opérationnel car il est financé par le reliquat de l'enveloppe du COTTRI qui est affectée au budget opérationnel.

Des changements de chargés de mission ont laissé des postes vacants quelques mois, le temps de les pourvoir : chargée de mission tourisme (environ 2 mois), chargée de communication (environ 3 mois), assistant (environ 3 mois).

Dans le même temps, un poste supplémentaire a été pourvu, celui de chargé de mission développement économique, à partir d'août 2024.

Autres charges de gestion courantes :

Ces charges ont augmenté de 18 236 € ; +89,85 %. Cette forte augmentation résulte du compte 65811 Droits d'utilisation – informatique en nuage et 658118 – Autres redevances pour concessions/brevets.

D'une part, on a de plus en plus recours à de l'hébergement en ligne ou à des logiciels qui requièrent des droits d'utilisation et dont les dépenses doivent être imputées aux comptes 65811 et 658118.

D'autre part, sur ce compte, ont été imputés 7 000 € pour le serveur SVE utilisé par les collectivités qui passent par le WEBSIG du Parc naturel régional pour gérer les autorisations d'urbanisme. Les collectivités ont remboursé le PNR au prorata du nombre d'habitants, comme la convention entre le PNR et les collectivités le stipule.

2 – sur l'excédent de fonctionnement :

Le PNR est dans l'obligation de conserver un excédent cumulé important, qui s'explique par les éléments suivants :

- Le PNR doit faire face aux dépenses courantes de fonctionnement. Dans cette optique, il convient de considérer un besoin de trésorerie correspondant à 5 mois de dépenses courantes, soit un peu plus de 500 000 euros.

- Le PNR doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions.

Les subventions, notamment liées aux programmes européens rentrent très mal et des décalages de plusieurs années existent.

On rappellera que le PNR a dû faire face, dans le passé, à de très importantes difficultés de trésorerie et qu'il a été dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie. Cette ligne de trésorerie n'est plus nécessaire aujourd'hui.

- La section de fonctionnement doit être en capacité de mobiliser une somme importante pour la dotation aux amortissements, pour le budget principal mais aussi pour le budget opérationnel. Même s'il s'agit d'une écriture comptable, elle entre en compte dans le résultat et dans l'équilibre du budget.
- Enfin, les statuts ne prévoient pas l'indexation des cotisations des principaux contributeurs (Régions, Département) sur l'inflation ou la hausse des dépenses de personnel (glissement vieillesse technicité, nouvelles dépenses liées à l'obligation de passer un contrat collectif de prévoyance et de complémentaire santé par exemple,...). En 2025, les contributions vont même baisser. **Pour la première fois, l'excédent de fonctionnement devra être mobilisé pour faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles courantes.**

Section d'investissement

En dépenses

Section d'investissement	Prévu 2024	Réalisé 2024
Immobilisations incorporelles	23 248,00 €	1 698,00 €
Immobilisations corporelles	257 846,87 €	104 641,43 €
Opérations d'ordre (040 et 041.)	122 403,07 €	89 460,80 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	403 497,94 €	195 800,23 €

En recettes

Section d'investissement	Prévu 2024	Réalisé 2024
Subventions d'investissement	274 753,00 €	80 842,36 €
FCTVA	6 341,87 €	22 319,32 €
Opérations d'ordre (040 et 041)	307 527,59 €	307 527,59 €
Excédent N-I	499 040,51 €	499 040,51 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 087 662,97 €	909 729,78 €

Le compte administratif fait apparaître un solde **positif de 713 929,55 € en section de d'investissement.**

Commentaires :

On rappelle que les dépenses et les recettes de la section d'investissement du budget principal émarginent aux programmes d'actions du PNR. Les dépenses sont donc couvertes à 100 % par les subventions que votent les Régions et les Départements pour les programmes d'actions.

On rappellera que les actions sont budgétées (BP ou DM) dès le vote par le Comité Syndical. Néanmoins, elles ne commencent, au plus tôt, que 6 mois après, le PNR devant attendre tous les accords des financeurs pour commencer les actions.

De plus, compte tenu de l'importance des actions engagées, le PNR peut mettre plus de 2 ans pour terminer ces actions. Il est donc tout à fait logique que les dépenses réalisées soient très inférieures aux dépenses inscrites au BP.

Par ailleurs, on notera que l'excédent de cette section d'investissement est lié aux opérations d'ordre (reprises sur subvention : 307 527 € en recette ; 89 460 € pour les dotations aux amortissements, en dépense) et à la reprise du résultat de 2023 (+499 404 €).

BUDGET OPERATIONNEL

Le compte administratif détaillé ci-après fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

En dépenses

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	1 642 587,00 €	766 615,75 €
Charges de personnel	47 500,00 €	32 475,54 €
Autres charges courantes	523 846,00 €	142 691,05 €
Opérations d'ordre (042)	522 035,86 €	220 959,79 €
Déficit N-I reporté	592 626,20 €	592 626,20 €
TOTAL	3 328 595,06 €	1 755 368,33 €

En recettes

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dotations et participations	2 744 077,00 €	1 410 709,09 €
Produits exceptionnels (virement du budget principal)	305 789,07 €	0,00 €
Opérations d'ordre	278 728,99 €	190 355,35 €
TOTAL	3 328 595,06 €	1 601 064,44 €

Le compte administratif fait apparaître un solde **négatif de 154 303,89 € en section de fonctionnement**.

Commentaires :

Comme pour la section d'investissement du budget principal, les dépenses et les recettes sont liées aux programmes d'actions votés annuellement. Toutes les opérations sont suivies, en dépenses comme en recettes, de façon analytique.

Cette année, le résultat de la section de fonctionnement est beaucoup moins déficitaire que les années antérieures. Ceci est lié à un meilleur rattachement des recettes à l'exercice 2024 : 276 982 € de recettes non encore perçues alors que les opérations sont terminées et ont été rattachées à 2024.

Néanmoins, lorsque les opérations n'étaient pas terminées, les recettes n'ont pas été rattachées alors que des acomptes ont été versés. Ceci explique le déficit. On ajoutera que le déficit reporté de 426 950 €, issu des dotations aux amortissements des années précédentes, contribue au résultat négatif.

On rappellera, par ailleurs, que pour chaque opération il existe un décalage entre l'inscription de la dépense et de la recette puis la réalisation complète, tant pour les dépenses que pour les recettes perçues. Ceci explique le décalage important entre les montants prévus et le réalisé.

Section d'investissement

En dépenses

Section d'investissement	Prévu	Réalisé
Subventions d'équipement versées	513 068,00 €	117 682,62 €
Immobilisations corporelles	73 464,00 €	15 591,02 €
Opérations pour compte de tiers	113 589,00 €	74 064,49 €
Opérations d'ordre (040)	278 728,99 €	190 355,35 €
Déficit N-I reporté	195 326,19 €	195 326,19 €
TOTAL	1 174 176,18 €	593 019,67 €

En recettes

Section d'investissement	Prévu	Réalisé
Subventions d'investissement	589 803,00 €	128 913,02 €
Opérations pour compte de tiers	104 586,00 €	29 124,29 €
FCTVA	5 732 €	5 416,47 €
Opérations d'ordre (040)	522 035,86 €	220 959,79 €
TOTAL	1 222 156,86 €	384 413,57 €

Le compte administratif fait apparaître un **solde négatif de 208 606,10 € en section d'investissement.**

Commentaires :

De même, le déficit de la section d'investissement est lié au versement attendu de subventions pour des dépenses qui ont été réalisées et à la reprise du résultat de 2023.

Les opérations étant pluriannuelles, la lecture annuelle du budget opérationnel n'est pas significative. Le tableau d'avancement des opérations présenté ci-après est plus intéressant.

Il vous est proposé d'approuver ces comptes administratifs.

Documents budgétaires :

Les documents budgétaires soumis au vote (comptes administratifs 2024 et budgets primitifs 2025) sont consultables sur le site internet du Parc, via l'Extranet :

- Login : PNRopf
- Mot de passe : extranetPNRopf
- Rubrique : « BUDGET »